



CANADIAN | RÉSEAU  
HIV/AIDS | JURIDIQUE  
L E G A L | CANADIEN  
NETWORK | VIH-SIDA

# Rapport annuel

2001 / 2002



# Notre mission

Le Réseau juridique canadien VIH/sida est un organisme de charité engagé dans l'éducation, l'analyse juridique et éthique et le développement des politiques. Nous faisons la promotion de réactions au VIH/sida qui :

- appliquent les *Directives internationales* sur le VIH/sida et les droits de la personne;
- respectent les droits des personnes vivant avec le VIH/sida et de celles autrement affectées;
- favorisent les efforts de prévention du VIH;
- favorisent les soins, le traitement et le soutien des personnes vivant avec le VIH/sida;
- réduisent les conséquences négatives du VIH pour les individus et les communautés; et
- luttent contre les facteurs économiques et sociaux qui accroissent la vulnérabilité au VIH/sida et aux violations des droits de la personne.

Nous produisons et favorisons l'accès à une information et à une analyse précises et à jour sur les questions d'ordre juridique, éthique et de politiques soulevées par le VIH/sida, au Canada et à l'échelle internationale. Nous consultons et donnons la parole à nos membres et à une variété d'intervenants, notamment aux communautés de personnes vivant avec le VIH/sida, dans l'identification, l'analyse et la réaction devant ces questions, et nous relierons des gens dont le travail ou les préoccupations les concernent. Nous reconnaissons les implications globales de l'épidémie et nous intégrons cette perspective à notre travail.



Pour plus d'information sur le Réseau juridique canadien VIH/sida ou sur la présente publication, contacter :

Réseau juridique canadien VIH/sida  
417, rue Saint-Pierre (bureau 408)  
Montréal QC H2Y 2M4  
Tél. : (514) 397-6828  
Télec. : (514) 397-8570  
Courriel : <info@aidslaw.ca>  
Site Web : <www.aidslaw.ca>

On peut télécharger ce document à [www.aidslaw.ca](http://www.aidslaw.ca) ou en commander à l'adresse ci-dessus.

La publication de ce rapport a été financée en partie par la Division des politiques, de la coordination et des programmes sur le VIH/sida, Santé Canada, dans le cadre de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida.



# Mot de la présidence

Un dynamisme exceptionnel a marqué l'année qui s'achève, tant dans l'ensemble des activités et réalisations du Réseau, que dans la composition et le rôle de son conseil d'administration.

En cette année de 10<sup>e</sup> anniversaire du Réseau juridique canadien VIH/sida, nous tenons à exprimer au nom du conseil d'administration notre gratitude envers tous ceux et celles qui – au fil des ans, et de toutes sortes de façons – ont permis au Réseau de faire une différence dans la vie de personnes qui vivent avec le VIH au Canada et aux quatre coins du monde, ou qui sont affectées autrement par l'épidémie.

En mars 2002, Lori Stoltz a quitté la présidence du conseil d'administration du Réseau lorsqu'elle a accepté un poste de conseillère principale en matière de politiques, auprès de la ministre fédérale de la Santé. Lori a été une vraie leader, au sein du conseil, et sa présence manquera à tous ceux qui ont eu le plaisir de travailler avec elle. Le conseil a accueilli par ailleurs son premier membre international, en la personne de Joanne Csete, directrice du programme VIH/sida et droits humains pour l'organisme Human Rights Watch. L'ajout d'une voix internationale aidera le conseil à veiller à l'intégration et à la complémentarité entre les activités du Réseau au Canada et son travail dans d'autres pays.

Le Réseau a continué d'élargir son bassin de membres, qui est passé cette année de 200 à 250 membres au pays et à l'échelle internationale. La portée, l'ampleur et l'impact des activités du Réseau ont eux aussi continué de progresser et de consolider nos liens avec la communauté que nous servons : les personnes vivant avec le VIH/sida au Canada et dans d'autres parties du monde.

À mesure que progressent le Réseau et son registre d'activités, le conseil d'administration veille à jouer un rôle de soutien qui évolue avec l'organisme. En 2001-2002, nous avons fait un progrès considérable à cet égard, en développant une nouvelle approche de gouvernance pour le conseil, dont le point de mire est axé sur la réflexion stratégique et l'élaboration de politiques, davantage que sur l'implication opérationnelle. Nous avons instauré un ensemble de politiques à l'appui de ce modèle ainsi que des comités du conseil (exécutif, développement du c.a., collecte de fonds) dont nous avons développé les mandats.

En 2002-2003, le conseil continuera de raffiner le rôle général et stratégique qu'il entend jouer dans l'ensemble des activités du Réseau. Notamment, nous envisageons la mise en œuvre d'un nouveau processus de planification stratégique géré par le conseil, pour l'orientation du travail du Réseau sur une base quinquennale.

Nous exprimons nos remerciements aux employés et employées du Réseau, pour leurs nombreuses réalisations et pour leur dévouement; à nos collègues du conseil d'administration, pour leurs efforts incessants qui sont un ingrédient essentiel à nos réussites; de même qu'à nos membres, pour la passion dont ils font preuve en nous donnant appui et gouverne.

Nous envisageons avec optimisme la suite de notre collaboration et de nos réalisations.



Lori Stoltz



Kevin Midbo

## Conseil d'administration 2001-2002

Lori Stoltz, *présidente* jusqu'au  
12 mars 2002 (Ontario)

Kevin Midbo, *président* depuis le  
12 mars 2002 (précédemment  
trésorier) (Prairies)

Stefan Matiation,  
*vice-président* (Ontario)

Barney Hickey, *secrétaire* (Pacifique)  
Ruth Carey (Ontario)

Joanne Csete, depuis le 12 mars  
2002 (international)

Marlene Daley (Québec)

Thomas Kerr (Pacifique)

Michael Linhart (Pacifique)

Renée Masching (Atlantique)

Caroline Ploem (Atlantique)

Darlene Steele, jusqu'au 12 mars  
2002 (Pacifique)

# Mot des directeurs

**E**n décembre 1992, un petit groupe de personnes se réunissait à Montréal pour amorcer la publication d'un bulletin bilingue sur les questions juridiques liées au VIH/sida et pour fonder ce qui serait nommé après quelque temps le Réseau juridique canadien VIH/sida. En dix ans, le Réseau juridique est devenu quelque chose de beaucoup plus grand. Il a fait d'importantes contributions au mouvement de lutte contre le sida, au Canada et sur la scène internationale.

Deux décennies d'épidémie ont montré que la propagation du VIH exploite et élargit les failles de société que sont la stigmatisation, la discrimination et la marginalisation. L'efficacité et la viabilité de toute réponse requièrent des dispositions qui respectent, protègent et concrétisent le plein exercice des droits universels de la personne. Nous sommes en présence d'une urgence mondiale qui exige du leadership, de la vision ainsi que de la solidarité à l'endroit des personnes dont les droits humains sont bafoués – car les atteintes aux droits de la personne intensifient la vulnérabilité au VIH/sida et la gravité de son impact.

C'est une leçon qui n'est cependant pas encore prise au sérieux par bien des dirigeants. Hormis quelques exceptions notoires, les dirigeants du monde sont en grande partie indifférents, voire carrément hostiles, à l'idée que les réponses mondiales et nationales au VIH/sida soient basées sur les principes des droits humains, ainsi qu'à la nécessité de prendre les décisions politiques et financières qui s'imposent. Même lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, en juin 2001, certains États se sont opposés à toute reconnaissance expresse de certains groupes particulièrement vulnérables au VIH/sida. La plupart des gouvernements ne sont pas encore disposés à s'attaquer sérieusement à la pauvreté et à l'inégalité entre les sexes, qui sont des catalyseurs de l'épidémie. Les pays les plus riches, comme le Canada, se refusent chez eux comme à l'étranger à consacrer les ressources que nécessite la lutte contre la pire crise de santé publique de l'histoire. Ce manque d'engagement est irrationnel, immoral et inacceptable.

En mai 2002, plus de 70 pays (dont le Canada) ont déposé leurs rapports aux Nations Unies, faisant état de leur premier examen annuel de la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement. Le Réseau juridique collaborera avec d'autres intervenants pour veiller à ce que les gouvernements tiennent parole. Notre récente accréditation à titre d'ONG au statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social de l'ONU est arrivée à point nommé.

Le Réseau s'efforce d'entreprendre des actions et des recherches stratégiques et ciblées, susceptibles d'avoir le plus grand impact possible dans la vie des personnes vivant avec le VIH/sida. Nous continuerons à livrer une analyse étoffée des questions juridiques liées au VIH/sida, à tenir nos membres et partenaires informés des développements dans les dossiers juridiques et de politiques, de même qu'à fournir aux communautés une information et des outils qui contribuent à l'éducation et à l'appui des droits de la personne. Nous renforcerons notre programme international en partageant notre expérience et en puisant dans celle d'autres pays. Il y a dix ans, on n'aurait pas imaginé à quel point les technologies de communication et d'information seraient utiles pour travailler comme nous le faisons aujourd'hui avec des collègues canadiens et internationaux. Nous continuerons à développer le site Internet du Réseau, un corpus de connaissances d'une très grande valeur, tout en veillant à ce que cette information soit aussi accessible que possible aux personnes dont les ressources et l'accès à Internet sont limités.

Nous sommes fiers des réalisations du Réseau; nous remercions nos collègues pour le dévouement dont ils font preuve, dans notre travail d'équipe; les membres du conseil d'administration, pour leur guidance, leur ardeur et leur vision; de même que les membres du Réseau, pour leur appui.



Ralf Jürgens



Richard Elliott



David Patterson

## Le personnel du Réseau

Ralf Jürgens, directeur général

Richard Elliott, directeur des politiques et de la recherche

David Patterson, directeur des programmes internationaux et de l'accroissement de la capacité

Glen Bugg, finances et programmes internationaux

Terry Gould, commis de bureau et coordonnateur du Centre de documentation

Thomas Haig, coordonnateur des communications et de projet

Éric Nolet, coordonnateur de projet et des publications

Anne Renaud, coordonnatrice de projet et du bureau

William Hamilton, coordonnateur des finances

# 10 ans d'action contre le VIH/sida et pour les droits humains

Le Réseau juridique s'occupe depuis 10 ans des besoins des personnes vivant avec le VIH/sida et affectées autrement par l'épidémie. L'intérêt à l'égard de notre travail va sans cesse au delà de nos attentes. Nos nombreuses publications sont bien reçues et demeurent en demande. Cela est manifeste notamment dans les constats d'une consultation nationale sur les questions juridiques, éthiques et de droits de la personne soulevées par le VIH/sida, que nous avons effectuée pour le compte de Santé Canada, à la fin de 1998; dans les résultats de notre initiative d'accroissement de la capacité, entreprise en 1999; ainsi que dans l'évaluation de projets du Réseau, effectuée en 2001 – des personnes vivant avec le VIH/sida, des représentants d'organismes de lutte contre le sida et d'autres ONG nationaux et internationaux, des avocats et des employés de cliniques juridiques ainsi que de commissions des droits de la personne tout autant que d'organismes de ce domaine, des experts en recherche, en éthique, en droit, en toxicomanie, des associations professionnelles, des intervenants des domaines de la santé et de la santé publique, de même que des employés de plusieurs gouvernements, ont parlé très favorablement de notre travail et ont exprimé le désir et le besoin d'une somme plus importante de travail en la matière.

Notre travail s'est également acquis une reconnaissance internationale. Entre autres, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) finance plusieurs projets du Réseau; il continue de confier au Réseau des contrats pour produire des documents d'options de politiques (p.ex., sur le droit criminel et le VIH/sida; et sur le test du VIH au sein des forces de maintien de la paix) et il a cité nos activités dans sa Collection sur les meilleures pratiques. D'ailleurs, la *Revue canadienne VIH/sida et droit* est mentionnée dans les *Directives internationales* sur le VIH/sida et les droits de la personne des Nations Unies, en tant qu'exemple d'activité communautaire à laquelle les gouvernements devraient considérer d'octroyer des fonds.

Au cours des récentes années, le Réseau a notamment réalisé les activités suivantes :

- Un Projet conjoint sur les questions juridiques et éthiques soulevées par le VIH/sida, de concert avec la Société canadienne du sida. Dans le cadre de ce projet, le Réseau a :
  - publié et distribué à grande échelle des documents de travail et des rapports finaux sur le VIH/sida et les prisons; le droit criminel et le VIH/sida; les questions juridiques et éthiques concernant les gais et lesbiennes dans le contexte du VIH/sida; et le test de sérodiagnostic et la confidentialité;
  - publié et distribué à grande échelle un document de travail sur la discrimination et le VIH/sida;
  - organisé des ateliers sur le VIH/sida et les prisons; les questions juridiques concernant les gais et lesbiennes; le droit criminel et le VIH/sida; le test de sérodiagnostic et la confidentialité; et la discrimination et le VIH/sida; et
  - entrepris un suivi aux recommandations formulées dans les rapports finaux.
- Du travail sur les questions juridiques relatives au VIH/sida et aux communautés autochtones, en partenariat avec le Réseau canadien autochtone sur le sida.
- Une analyse de questions clés d'ordre juridique et éthique, liées (1) à la fourniture de soins, de traitements et de soutien aux utilisateurs de drogue, en matière de VIH/sida; et (2) à la prévention de la transmission du VIH par l'injection de drogue, analyse assortie de recommandations aux gouvernements, aux fournisseurs de soins de santé et de services sociaux et aux chercheurs.
- Un processus de planification stratégique pour réévaluer quelles questions juridiques, éthiques et de droits de la personne méritent le plus d'attention, en plus du développement d'un plan d'action pour ce travail entre 1998 et 2003, au Canada.
- Comme suite au processus de planification, la création de projets pluriannuels sur deux nouveaux thèmes : soins, traitements et soutien; et développement de vaccins anti-VIH.

Depuis l'arrivée du Réseau juridique sur la scène canadienne et dans l'arène mondiale, d'importants changements se sont produits. Comme suite au travail du Réseau, nous observons à présent des droits accrus ou nouveaux, pour les personnes vivant avec le VIH/sida, un meilleur accès aux traitements, une attention accrue aux questions sociales, légales, éthiques et de droits humains qui touchent au VIH/sida. Le Réseau a complètement modifié la façon dont on regarde le VIH/sida, au Canada.

Leur crédibilité au palier national est extrêmement solide. Sans leurs efforts soutenus, plusieurs progrès n'auraient pas eu lieu. Aucun autre organisme ne s'attaque aux tâches comme eux. Leur rôle est crucial.

– Commentaires d'individus en entrevue avec l'équipe chargée de l'évaluation de programmes du Réseau, en 2001

- Chaque année, l'analyse d'une question nouvelle, naissante ou pressante d'ordre juridique, éthique et de droits de la personne relative au VIH/sida.
- Le développement d'un plan d'initiatives d'accroissement de la capacité en ce qui a trait aux questions juridiques, éthiques et de droits de la personne relatives au VIH/sida; et la réalisation de diverses initiatives de la sorte.
- La publication de la *Revue canadienne VIH/sida et droit*.
- Des séminaires publics sur le droit, l'éthique et le VIH/sida, financés en partie par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.
- Le maintien d'un site Web contenant des ressources d'actualité sur les questions juridiques, éthiques et de droits de la personne soulevées par le VIH/sida ([www.aidslaw.ca](http://www.aidslaw.ca)).
- L'enrichissement et le maintien de notre Centre de documentation, la plus vaste collection de documentation ouverte au public, sur les questions juridiques, éthiques et de politiques soulevées par le VIH/sida au Canada.
- L'amorce d'un partenariat avec l'AIDS Law Project, Afrique du Sud.
- L'organisation, en collaboration avec l'AIDS Law Project et l'ONUSIDA, de la toute première conférence d'un jour portant sur des questions juridiques et de droits de la personne, dans le cadre de la Conférence internationale sur le sida.
- La mise sur pied d'un programme international et l'adoption de principes d'orientation pour en guider le travail.
- L'amorce d'un projet sur l'accès mondial aux traitements.
- La mise sur pied d'un serveur de liste consacré aux discussions sur les questions juridiques, éthiques et de politiques relatives au VIH/sida.
- En partenariat avec Human Rights Watch, la création des *Prix de l'Action contre le VIH/sida et pour les droits humains*, en reconnaissance de la contribution exceptionnelle d'individus et organismes du Canada et d'autres pays, au travail sur le VIH/sida et les droits de la personne.

# Faits saillants de 2001-2002

L'année 2001-2002 fut une autre année bien remplie, pour le Réseau. En voici quelques faits saillants :

- Nous avons pris une part active à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au VIH/sida.
- Après des consultations approfondies, notamment lors d'un atelier national, nous avons achevé et publié trois documents sur « Les vaccins anti-VIH au Canada : questions juridiques et éthiques ».
- Nous avons produit un rapport sur le besoin de « Créer des lieux sécuritaires pour l'injection au Canada : questions juridiques et éthiques », qui a été rendu public en conjonction avec d'autres organismes à Calgary et Vancouver ainsi qu'au parlement d'Ottawa.
- Nous avons préparé un document sur les questions juridiques et éthiques pour les fournisseurs de services à des personnes qui s'injectent des drogues.
- Comme suite aux conclusions d'une consultation de nos membres et d'autres intervenants, nous avons organisé un atelier national et préparé un document sur les questions de vie privée et de confidentialité, dans le volet « question nouvelle ou pressante » de notre plan de travail 2001-2002.
- Nous avons organisé un atelier régional d'accroissement de la capacité, d'une durée de deux jours, au sujet du VIH/sida et des lois sur la drogue ainsi que du VIH/sida et du VHC en prison; cet atelier a eu lieu à Red Deer, Alberta, en collaboration avec l'Alberta Community Council on HIV, le Saskatchewan AIDS Network et la Manitoba AIDS Cooperative.
- Après la publication de notre rapport sur les soins de santé complémentaires/parallèles et le VIH/sida, nous avons entrepris le travail sur une deuxième question prioritaire liée aux soins, aux traitements et au soutien des personnes vivant avec le VIH/sida : l'établissement du prix des médicaments anti-VIH/sida.
- En février 2002, nous avons déposé trois mémoires devant des comités parlementaires : au Comité permanent de la justice et des droits de la personne, nous avons présenté un mémoire à propos du projet de loi C-217 (« Loi sur le prélèvement d'échantillons sanguins »); au Comité spécial sur l'usage non médical de drogues, nous avons présenté un mémoire sur « L'injection de drogue, le VIH/sida et le VHC »; et au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, nous avons présenté un mémoire sur le règlement conçu en application de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.
- Dans le cadre de notre programme de surveillance et d'évaluation, nous avons travaillé avec une équipe de consultants pour le suivi à l'évaluation de volets de notre travail, effectuée l'an dernier, et nous avons développé un plan d'évaluation pour 2001-2004.
- Nous avons poursuivi nos efforts de plaidoyer pour l'accès mondial aux traitements, notamment dans les semaines précédant la Conférence ministérielle de l'OMC à Doha, en novembre 2001.
- Nous avons entrepris diverses activités nouvelles, dans le cadre de notre programme international, notamment la préparation d'un document de fond commandé par l'ONUSIDA, concernant le développement d'un modèle de législation dans le contexte du VIH/sida; l'organisation d'une conférence sur les aspects juridiques, éthiques et de droits humains liés aux vaccins anti-VIH et à l'accès mondial aux traitements, lors de la XIVe Conférence internationale sur le sida, à Barcelone; l'organisation d'une rencontre internationale d'experts consacrée aux « Vaccins anti-VIH pour les pays en développement – Faire progresser la recherche et l'accès »; et l'amorce de nouveaux projets avec des organismes de la Zambie et du Kenya.
- Nous avons créé les Prix de l'Action contre le VIH/sida et pour les droits humains.
- Notre bassin de membres est passé de 200 à 250.

*Aucun autre organisme n'a réussi un travail aussi soutenu, sur le front social.*

– Commentaire d'un individu en entrevue avec l'équipe chargée de l'évaluation de programmes du Réseau, en 2001

# Appel à l'action : créer des lieux sécuritaires pour l'injection au Canada

”  
Grâce au Réseau juridique, nous avons franchi la paralysante question de « Cela peut-il vraiment se faire? » et sommes tournés vers un optimiste renouvelé que le Canada aille finalement de l'avant, dans la réduction des méfaits. Après la publication du rapport du Réseau sur les LSI, des travailleurs de première ligne en Colombie-Britannique et au Manitoba sont sortis de l'ombre et ont annoncé qu'il leur arrivait de superviser un usage de drogues illégales dans le cadre de leur pratique clinique. Dans les deux cas, les individus ont affirmé que le rapport du Réseau avait été le facteur déterminant de leur décision de parler de leurs pratiques.

– Thomas Kerr, chercheur à Vancouver et membre du conseil d'administration du Réseau juridique, août 2002

**L**e Canada a une obligation morale et légale d'intensifier ses efforts pour empêcher d'autres cas évitables de décès et de maladie qui sont liés à un usage non sécuritaire de drogue. La crise de santé publique entourant l'injection de drogue, en ce pays, se poursuit. Néanmoins, la réaction de nos gouvernements est jusqu'à maintenant inadéquate et elle nuit aux objectifs de réduction des méfaits qui sont censés sous-tendre la Stratégie canadienne antidrogue.

Cette année, dans la foulée de notre rapport final publié en 1999 sur les questions juridiques et éthiques soulevées par l'injection de drogue et le VIH/sida, nous avons publié *Créer des lieux sécuritaires pour l'injection au Canada : questions juridiques et éthiques*; ainsi qu'une version révisée et mise à jour de notre série de feuillets d'information sur l'injection de drogue. Le rapport analyse les arguments fréquemment invoqués pour et contre l'implantation de lieux sécuritaires pour l'injection (LSI); décrit la mise en œuvre réussie de LSI en Europe et en Australie; aborde les questions légales pertinentes; et conclut que les responsables des politiques gouvernementales ont des obligations légales et morales d'autoriser et de financer la mise à l'essai de LSI au Canada. Le document adresse six recommandations d'action immédiate aux gouvernements.

La sortie du rapport, en conférence de presse à Ottawa et à Vancouver (le 11 avril 2002), a suscité une importante couverture médiatique et un grand intérêt du public. De fait, le serveur de notre site Web a enregistré ce jour-là le plus intense achalandage jusqu'ici, avec 25 337 clics (plus du double de notre moyenne quotidienne). Depuis, le rapport a été transmis à un vaste éventail d'individus et d'organismes qui travaillent dans des domaines liés à l'usage de drogue et à la réduction des méfaits dans le contexte du sida, ainsi qu'à des responsables des politiques gouvernementales, des intervenants de la santé, des regroupements professionnels, des représentants et associations des forces d'application de la loi, de même qu'à des chercheurs et des activistes.

Le Réseau continuera ses activités de suivi afin de susciter la mise en œuvre de mesures novatrices de réduction des méfaits, au Canada, comme un essai multisite de lieux sécuritaires pour l'injection. Ce plan de suivi comprendra des exposés devant des comités législatifs et des responsables des politiques, de même que des ateliers de perfectionnement des compétences sur des questions de droit, d'éthique et de droits humains en relation avec l'injection de drogue et le VIH/sida, de manière à favoriser la réussite des efforts déployés par des individus et organismes, dans ces domaines.

Pour plus d'information, visiter le site Web du Réseau à [www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/loisdrogues.htm](http://www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/loisdrogues.htm) ou joindre Ralf Jürgens à [ralfj@aidslaw.ca](mailto:ralfj@aidslaw.ca).

# Recherche et consultation : le dossier vaccins

**L**e Réseau est reconnu pour ses documents et rapports sur diverses questions juridiques, éthiques et de politiques relatives au VIH/sida, qui offrent une analyse détaillée ainsi que des recommandations pour amener des changements. La production de ces documents implique un processus unique de recherche, de consultation et de révision – processus qui combine la recherche juridique à la consultation d’une vaste gamme d’individus et d’organismes concernés par les décisions juridiques et de politiques. Nous sommes fiers du processus que nous utilisons, car il assure non seulement que l’analyse juridique soit exacte et d’actualité, mais aussi qu’elle s’enracine dans la réalité des personnes affectées.

Des participants aux consultations nationales de 1998 sur les questions juridiques, éthiques et de droits de la personne soulevées par le VIH/sida, ainsi que des personnes interviewées dans le cadre de l’évaluation de programmes sélectionnés du Réseau en 2001, nous ont félicités pour notre capacité d’analyse détaillée et de consultation sur une vaste gamme d’enjeux. Plusieurs participants ont souligné que notre rôle est distinct de celui des autres organismes et qu’il est complémentaire à leur travail. On a aussi mentionné que la force des documents du Réseau réside dans l’ampleur et la profondeur des analyses, y compris nos efforts pour considérer les différents points de vue sur un sujet particulier, dans la formulation des conclusions et des recommandations, plutôt que de se limiter à une seule perspective.

En 2001-2002, nous avons complété une démarche de trois ans pour l’analyse approfondie et la consultation sur l’éventualité de vaccins anti-VIH au Canada – questions juridiques et éthiques. Après une vaste consultation, notamment un atelier national sur le sujet, nous avons publié une série de feuillets d’information, un aperçu de 50 pages ainsi qu’un document de fond de 400 pages, sur ces questions. Notre principale conclusion : le Canada a besoin d’un plan officiel en matière de vaccins anti-VIH. Nous avons donc incité Santé Canada à coordonner et à financer un Plan canadien pour un vaccin anti-VIH. Cette demande a déjà porté fruit : le 5 juillet, le gouvernement fédéral a annoncé qu’il « prévoit commencer les discussions avec les provinces et d’autres groupes concernés, pour développer une stratégie nationale en matière de vaccins anti-sida » [trad.].

Pour plus d’information, visiter le site Web du Réseau à [www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/vaccins.htm](http://www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/vaccins.htm) ou joindre Ralf Jürgens à [ralfj@aidslaw.ca](mailto:ralfj@aidslaw.ca).

*Une des forces du Réseau juridique réside dans son processus de consultation : j’apprends en même temps que je contribue.*

– Commentaire d’un individu en entrevue avec l’équipe chargée de l’évaluation de programmes du Réseau, en 2001

# S'opposer à des lois irrationnelles, injustes et immorales

*Félicitations d'avoir continué cette lutte par l'excellence de votre recherche, de votre documentation et de votre plaidoyer soutenu. Je vous applaudis et vous remercie tous, pour votre passion et votre dévouement!*  
[trad.]

– Paul Kenney, directeur, Centre canadien de documentation sur le VIH/sida, 22 juin 2001

*[L'abandon du projet de loi C-217 est] réellement une victoire. Vous excellez dans la défense des droits et nous apprécions sans contredit vos efforts pour des services justes et accessibles en matière de traitements, de soins et de soutien, sans discrimination. Merci.*

– HIV/AIDS Regional Services (HARS), Kingston, Ontario, 6 mars 2002

En 2001-2002, nous avons été témoins, au palier fédéral autant qu'au palier provincial, d'initiatives pour l'adoption de lois prévoyant le test obligatoire du VIH dans des cas d'exposition au VIH en situation professionnelle ou d'autre nature. Le Réseau juridique a réagi à ces propositions par de solides analyses légales et éthiques, en soutenant que les préjudices que de telles lois porteraient aux personnes testées (en particulier à celles qui recevraient un résultat positif au test) surpasseraient tout bénéfice limité qui pourrait être offert à des professionnels potentiellement exposés à un risque d'infection. Nous avons aussi entrepris des initiatives pour outiller les autres intervenants en leur transmettant l'information et les instruments pour répondre à de telles propositions.

Le projet de loi fédéral C-217, d'initiative privée, avait été déposé à nouveau à la Chambre des communes en février 2001. Il est passé à l'étape des audiences de comité en octobre 2001. Le même mois, une proposition semblable (le projet de loi 105) a été introduite à la législature de l'Ontario. Quelques semaines après ces développements, le Réseau a rendu public un document de fond et une série de sept feuillets d'information sur *L'administration de tests aux personnes que l'on croit être la source d'une exposition professionnelle au VHB, au VHC ou au VIH*, qui ont été largement distribués aux ministres et législateurs fédéraux et provinciaux, entre autres. Nous avons écrit directement aux ministres concernés, pour faire part de notre opposition à de telles lois et nous avons expliqué notre position au grand public par le truchement des médias. Nos dépêches par courriel et nos envois réguliers ont permis à nos membres et à d'autres organismes communautaires de lutte contre le VIH/sida de se tenir informés des développements.

En février 2002, le Réseau s'est adressé une seconde fois au Comité permanent de la Chambre des communes sur la justice et les droits de la personne; nos exposés et notre mémoire expliquaient pourquoi le projet de loi C-217 devrait être rejeté. Plusieurs autres organismes se sont prononcés contre le projet de loi, qui a par la suite été retiré du feuillet sur la recommandation du Comité.

Malheureusement, le projet de loi 105 a été adopté par la législature ontarienne en décembre 2001, sans avis ni consultation publics préalables, et à l'encontre même de l'avis formulé par le médecin hygiéniste en chef de cette province. La loi ontarienne n'est pas encore entrée en vigueur; par conséquent, il pourrait encore être possible d'y faire échec. Cependant, des législateurs d'autres provinces peuvent envisager d'introduire des projets de loi semblables. À des fins d'éducation, et pour aider d'autres intervenants à réagir à de telles propositions, le Réseau a publié un autre document sur le sujet, qui est de compréhension facilitée, sous la forme de questions et réponses, et où l'on explique pourquoi les lois autorisant le test forcé du VIH devraient être rejetées.

Conscients que cette question continuera de nécessiter une attention dans les années futures, nous continuerons de surveiller les développements en la matière, d'analyser toute proposition législative, d'informer nos membres et partenaires, et de contester de telles propositions irrationnelles, injustes et contraires aux principes de l'éthique.

Pour plus d'information, visiter le site Web du Réseau à [www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/tests.htm](http://www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/tests.htm) ou joindre Ralf Jürgens à [ralfj@aidslaw.ca](mailto:ralfj@aidslaw.ca).

# Notre programme international prend de l'ampleur

## La première année de notre programme international

Nous avons toujours intégré des activités internationales à notre travail, conscients que nous pouvons à la fois contribuer au travail mondial et en tirer des leçons. En 2001-2002, nous avons continué de consolider le volet international de notre travail, tant au Canada qu'à l'extérieur, par suite de la création de notre programme international, en février 2001, et de l'adoption de ses principes orienteurs.

Au début de 2001, le Réseau a participé à titre d'ONG accrédité, aux rencontres préparatoires de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGASS) consacrée au VIH/sida, puis à la Session proprement dite, à New York en juin 2001. En novembre 2001, le Réseau a officialisé son appui à la Déclaration d'engagement adoptée par l'Assemblée générale, et il continuera de travailler, pendant les années à venir, pour veiller à ce que le gouvernement canadien et les autres États rendent des comptes sur leur progrès vers l'atteinte des objectifs et la réalisation des promesses exprimées dans la Déclaration.

Notre perspective internationale, notre attachement aux droits humains et notre partenariat avec l'AIDS Law Project (ALP) de l'Afrique du Sud nous procurent l'inspiration et des occasions de faire valoir, au Canada et dans le monde, la nécessité de l'accès mondial aux traitements pour les personnes vivant avec le VIH/sida. Nous avons mis en lumière cette question devant l'ONU et auprès des médias canadiens, lors de l'UNGASS (en juin 2001). Nous avons présenté un atelier sur les lois régissant le commerce international, les brevets et l'accès aux médicaments, au programme du Symposium national de perfectionnement des compétences dans le domaine du VIH/sida, en juin 2001. Notre assemblée générale de 2001 avait pour thèmes les droits humains, la responsabilité mondiale et l'accès aux traitements dans les pays en développement; de plus, nous avons publié les exposés des conférenciers invités, notamment l'activiste Mark Heywood, de l'ALP et de la Treatment Action Campaign sud-africaine. En 2001-2002, nous avons aidé à la formation d'un réseau d'ONG canadiens intéressés à la promotion domestique de la nécessité d'un accès mondial aux traitements; nous avons aussi mené conjointement des activités de plaidoyer liées à l'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en matière de brevets pharmaceutiques, de même qu'en rapport avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et le G8. Au début de 2002, le Réseau s'est adressé à un panel de la Commission onusienne des droits de l'homme, au sujet des développements entourant l'accès aux traitements et le rôle de la société civile.

En janvier 2002, grâce à des fonds reçus de l'Open Society Institute, le Réseau a organisé une tournée d'étude dans des prisons du Québec et de l'Ontario, pour des délégués du système carcéral de la Pologne. Cette visite comportait également des rencontres avec des officiers correctionnels, des politiciens, des ONG ainsi que des universitaires du domaine des politiques en matière de drogue et de détention.

En février 2002, le Réseau a conclu une entente avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI) à l'effet qu'il procure un soutien financier et technique au Kenyan Network on Ethics, Law and HIV (par le biais du Kenyan AIDS NGOs Consortium) de même qu'au Zambian AIDS-Law Research and Advocacy Network (par le biais de l'International HIV/AIDS Alliance). À compter de 2002-2003, un soutien technique *pro bono* sera fourni par des membres du Réseau, sur des problèmes prioritaires identifiés par les partenaires locaux. En mars 2002, nous avons été mandatés par le Secrétariat de la Communauté de la Caraïbe (CARICOM), avec l'appui financier de l'ACDI, pour fournir

À la Faculté de droit, nous naviguions sur le Web pour trouver des documents sur le sida et le droit. Le site Web du Réseau juridique nous a inspiré la mise sur pied de notre propre groupe sida et droit, en Zambie.

– Kaumbu Mwendela, coordonnateur, Zambia AIDS Law Research and Advocacy Network (ZARAN), décembre 2001

de l'assistance technique relative à la mise en œuvre du Cadre stratégique régional sur le VIH/sida dans la Caraïbe.

Le travail de développement de politiques s'est poursuivi en 2001-2002, notamment avec un document sur les options de modèle de législation et un document de fond sur les questions juridiques et de droits humains soulevées par les propositions de test du VIH pour les forces onusiennes de maintien de la paix – préparés pour l'ONUSIDA. En avril 2002, le Réseau a organisé une consultation internationale d'experts sur les vaccins anti-VIH, qui a porté sur les questions légales qui affectent le développement et l'accès à d'éventuels vaccins anti-VIH adaptés aux pays en développement ou en transition.

Le programme international du Réseau a connu une croissance considérable, pendant sa première année, tant sur le plan du nombre et de l'ampleur de ses initiatives. Notre expertise est de plus en plus en demande. Notre défi actuel est de développer un plan pluriannuel réalisable, pour la recherche, le développement de politiques et l'assistance technique, aux paliers mondial et des États, en tenant compte des meilleures chances possibles d'avoir un effet tangible pour les personnes et les communautés aux prises avec le VIH/sida et ses conséquences – et en complémentarité avec nos activités au Canada.

Pour plus d'information, visiter le site Web du Réseau à [www.aidslaw.ca/francais/lereseau.htm#ci](http://www.aidslaw.ca/francais/lereseau.htm#ci) ou joindre David Patterson à [dpatterson@aidslaw.ca](mailto:dpatterson@aidslaw.ca).

# Rencontre avec le premier ministre – Le Réseau plaide pour l'accès mondial aux traitements

La grande majorité des personnes vivant avec le VIH/sida habite dans des pays en développement, avec peu d'accès à des médicaments et à des soins de santé adéquats, voire aucun. En tant qu'organisme de défense des droits de la personne, le Réseau cherche à faire progresser le droit humain reconnu en droit international, de bénéficier de la norme de santé la plus élevée qui puisse être atteinte. Au cours de l'année, le Réseau a consacré de plus en plus d'énergie à la question de l'accès aux traitements dans les pays en développement.

Le Réseau a été un important catalyseur des initiatives de plaidoyer, au Canada, dans ce dossier. En mai 2001, nous avons reçu deux avocats affiliés à l'AIDS Law Project, notre organisme partenaire d'Afrique du Sud, qui ont rencontré des représentants de quelques ministères fédéraux afin de discuter de la situation sud-africaine en matière d'accès aux traitements. Ils ont aussi participé à une journée de rencontre avec divers organismes, organisée par le Réseau et la Coalition interagence sida et développement (CISD), pour discuter de stratégies possibles pour la défense et promotion des droits au palier domestique.

Par suite de cette rencontre initiale, au milieu de 2001, le Réseau s'est allié à d'autres organismes pour créer une affiliation informelle d'ONG canadiens impliqués dans la question de l'accès mondial aux traitements. Les organismes membres du Global Treatment Access Group (GTAG) continuent de déployer des efforts conjoints pour améliorer la réaction canadienne à la pandémie du VIH/sida. Dès le départ, le GTAG s'est attaqué au dossier des lois de commerce international relatives aux brevets – qui sont érigées en obstacle majeur à l'objectif de rendre les médicaments plus abordables dans les pays en développement. Ce problème s'est hissé parmi les principaux points à l'ordre du jour de la 4e Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, en novembre 2001. Quelque temps avant la rencontre proprement dite, le Réseau a été très actif :

- Nous avons travaillé avec Médecins Sans Frontières Canada (MSF) pour publier un feuillet d'information expliquant la nécessité de changements à l'entente de l'OMC en matière de brevets, afin d'améliorer l'accès aux traitements.
- En partenariat avec les autres membres du GTAG, nous avons lancé une campagne pour exhorter le gouvernement du Canada à changer sa position auprès de l'OMC afin de réellement appuyer les pays en développement, dans leur quête d'accès à des médicaments plus abordables. Avec cinq autres ONG, nous avons adressé un mémoire au premier ministre et son cabinet, de même qu'une « lettre ouverte » à tous les parlementaires fédéraux.
- Des porte-parole du Réseau juridique et de MSF ont rencontré le premier ministre et le ministre du Commerce international afin de discuter avec eux de ces préoccupations, dans les quelques jours précédant la rencontre de l'OMC.
- Et nous avons publié un document expliquant les raisons pour lesquelles, en droit international, de tels accords commerciaux doivent être interprétés et appliqués d'une manière qui respecte les obligations des États en matière de droits de la personne.

Au début de 2002, le Réseau a poursuivi son travail avec les autres membres du GTAG à l'approche du Sommet du G8 à Kananaskis (Alberta, juin 2002), pour faire valoir la nécessité que le gouvernement canadien adopte d'autres mesures concrètes, comme augmenter ses contributions d'aide publique au développement et ses dons au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Le Réseau continuera son travail dans le dossier de l'accès mondial aux traitements, au cours des prochaines années, avec d'autres organismes canadiens et internationaux qui s'intéressent à résoudre ce problème, dans le cadre d'un mouvement mondial de plus en plus important en vue de l'avènement du plein exercice du droit humain fondamental à la santé.

Pour plus d'information, visiter le site Web du Réseau à [www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/sointraitements.htm#B2](http://www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/sointraitements.htm#B2) ou joindre Richard Elliott à [relliott@aidslaw.ca](mailto:relliott@aidslaw.ca).

*Nous, l'équipe d'AIDS Calgary, tenons à vous remercier pour votre travail sur la campagne visant l'OMC et l'Accord sur les ADPIC. À cause de vos efforts, nous avons été capables d'envoyer des lettres en réaction à ces importants problèmes – votre guidance nous a permis de nous impliquer au palier mondial.*

– Kevin Midbo, directeur général, et  
LeAnn Dolan, agente de développement  
communautaire, AIDS Calgary,  
15 novembre 2001

# Continuer d'accroître la capacité

Les questions juridiques, éthiques et de droits de la personne soulevées par le VIH/sida sont une nouvelle composante de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida. Dès le départ, lors des consultations de 1998-1999 sur ce domaine, les participants ont identifié la nécessité d'accroître la capacité de s'attaquer à ces problèmes, au Canada. Par conséquent, en 1999-2000, nous avons élaboré le plan *Accroître la capacité de s'attaquer aux questions juridiques, éthiques et de droits de la personne liées au VIH/sida au Canada*; puis nous avons développé une nouvelle vision pour le Réseau. L'une des trois initiatives stratégiques que le Réseau compte réaliser au cours des prochaines années consiste à « accroître la capacité d'autres intervenants d'exercer une influence et de susciter des changements aux lois et politiques, au pays et dans le monde (développement communautaire) ».

Dans le cadre de nos initiatives d'accroissement de la capacité en 2000-2001, nous avons mis sur pied la liste de diffusion AIDSPOLICYLAW, le premier *listserv* canadien consacré aux questions juridiques, éthiques et de politiques en matière de VIH/sida. Depuis, plus de 200 personnes s'y sont abonnées.

Notre centre de documentation a continué de grandir, en 2001-2002, de même que le nombre de demandes d'information et de consultation venant de membres et d'autres intervenants en matière de droit, d'éthique et de droits de la personne dans le contexte du VIH/sida. La base de données de l'index du centre de documentation sera accessible sur Internet sous peu.

Deux nouvelles initiatives importantes ont vu le jour en 2001-2002 : un *projet d'accroissement de la capacité pour les professionnels du droit*, qui s'étale sur deux ans; et le développement et l'organisation, en partenariat avec des organismes locaux et régionaux, d'*ateliers régionaux d'accroissement de la capacité*. Le premier de cette série d'ateliers a eu lieu à Red Deer, Alberta, du 15 au 17 mars 2002, organisé en partenariat avec l'Alberta Community Council on HIV, le Saskatchewan AIDS Network et la Manitoba AIDS Cooperative. Le point de mire a porté sur le VIH/sida et les lois en matière de drogue, ainsi que sur le VIH/sida et le VHC en prison. Les participants ont affirmé que l'atelier leur avait offert « une excellente occasion d'éducation et de réseautage », à laquelle ils « recommandent fortement de participer ». Nous apprécions ces commentaires. En 2002-2003, des ateliers régionaux auront lieu à Vancouver et à Montréal. Pour plus d'information sur la liste AIDSPOLICYLAW, sur le centre de documentation ou sur nos initiatives d'accroissement de la capacité, joindre Thomas Haig à [thaig@aidslaw.ca](mailto:thaig@aidslaw.ca).

Un grand merci pour l'information si exhaustive [sur le VIH/sida et la discrimination]. Ce sera d'une grande aide pour le personnel de notre division.

– Janis Leiterman, directrice des services cliniques, Victorian Order of Nurses for Canada

[Cet atelier] a fourni aux participants des outils concrets pour susciter des progrès dans notre province.

– Commentaire d'un participant à l'Atelier régional d'accroissement de la capacité dans la région des Prairies, Red Deer, Alberta, mars 2002

# Attirer l'attention où elle doit aller

Rendre accessible et compréhensible une information qui est souvent difficile et complexe, à propos des questions juridiques, éthiques et de politiques liées au VIH/sida, voilà en soi un défi – que le public cible soit notre bassin de membres, des responsables de politiques ou les journalistes. En 2001-2002, le Réseau a continué d'affiner ses stratégies et publications, pour satisfaire les besoins de la diversité d'individus et d'organismes qui utilisent ses ressources. Conférences de presse, dépliant sur la mission et les activités du Réseau, réorganisation de la structure éditoriale de la *Revue canadienne VIH/sida et droit* ne sont que quelques-unes des nombreuses activités de cette année très remplie en termes de communications et de travail auprès des médias. Voici quelques faits saillants :

- **www.aidslaw.ca** – Les statistiques de fréquentation nous montrent que le site Internet demeure utile à rendre accessibles nos rapports, autres publications, plans de travail, et à rehausser la communication avec notre bassin diversifié de membres, et au delà. De janvier à la mi-mars 2002, par exemple, le site a enregistré 862 750 clics (comparativement à quelque 600 000 pour la même période l'année précédente), et a été consulté par 17 000 internautes chaque mois. Le 11 avril 2002, au lancement de notre rapport *Créer des lieux sécuritaires pour l'injection au Canada*, l'achalandage a atteint un nouveau sommet quotidien, avec 25 337 clics en un jour (plus du double de la moyenne quotidienne).
- **Feuillets d'information** – Nous recevons continuellement des commentaires favorables sur nos feuillets d'information, qui présentent une information concise, à jour et facile à consulter, sur des thèmes souvent ardu. En 2001-2002, nous avons publié et distribué en milliers d'exemplaires : une nouvelle série sur l'administration de tests aux personnes que l'on croit être la source d'une *Exposition professionnelle au VHB, au VHC ou au VIH*, une nouvelle série sur *Les vaccins anti-VIH au Canada*, un feuillet sur *Les brevets, le droit commercial international et l'accès aux médicaments essentiels* préparé en collaboration avec Médecins Sans Frontières, puis une version mise à jour de nos feuillets d'information sur *L'injection de drogue et le VIH/sida* (qui comprend un nouveau feuillet au sujet des lieux sécuritaires pour l'injection). Nous avons aussi imprimé notre tout premier dépliant informatif sur la mission et les activités du Réseau.
- **Revue canadienne VIH/sida et droit** – Pour continuer d'améliorer la *Revue* et de la rendre encore plus pertinente aux besoins de son lectorat, nous avons apporté plusieurs changements de nature éditoriale, cette année. La *Revue* est désormais publiée trois fois l'an, ses grandes rubriques ont été remaniées, et nous avons rehaussé la couverture de nouvelles canadiennes et internationales en y assignant deux nouveaux rédacteurs en chef.
- **Relations médias** – En 2001-2002, le Réseau a encore maintenu un niveau remarquable de présence et d'intérêt médiatique. Des journalistes québécois, canadiens et internationaux font fréquemment appel à nous dans la quête d'un point de vue informé, dans plusieurs dossiers juridiques, éthiques et de politiques qui touchent à notre travail. Par des conférences de presse et des communiqués, nous sommes parvenus à attirer de manière proactive l'attention de médias sur plusieurs problématiques critiques, notamment l'accès au traitement à la méthadone en prison, les lieux sécuritaires pour l'injection, la recherche de vaccins anti-VIH ainsi que le problème de l'accès aux traitements dans le monde.

Pour plus d'information sur les initiatives de communications du Réseau juridique, joindre Thomas Haig à [thaig@aidslaw.ca](mailto:thaig@aidslaw.ca).

”  
*Vous êtes, pour moi, une des grandes découvertes de ce siècle! Merci de vous occuper de tant de sujets qui m'intéressent. ... Vous ne pouvez pas imaginer combien je suis heureuse d'avoir découvert votre site [Internet].*

– Commentaire de Mary Ellen Kerrigan, par voie électronique, le 28 mai 2001

# Les Prix de l'Action contre le VIH/sida et pour les droits humains

À mesure que le VIH continue de se propager dans le monde et est catalysé par des défis croissants aux droits de la personne, de plus en plus de gens passent à l'action pour défendre les droits des personnes que le VIH/sida menace et affecte le plus. Souvent dans l'ombre et malgré de grands risques personnels, ces personnes ont le cran d'organiser les communautés, de faire valoir des droits et intérêts et de mettre au point des services qui sauvent des vies tandis que d'autres préfèrent détourner le regard.

En 2002, le Réseau a travaillé avec Human Rights Watch pour établir les Prix de l'Action contre le VIH/sida et pour les droits humains. Commandités par l'International Harm Reduction Development Program, la Hilda Mullen Foundation ainsi que monsieur Mark Gallop, les Prix ont pour objet de reconnaître des contributions exceptionnelles d'individus et organismes qui ont travaillé à réduire la vulnérabilité au VIH/sida et à protéger les droits et la dignité des personnes touchées et affectées.

En reconnaissance de l'excellence et de l'engagement à long terme à un travail qui a un impact direct sur des questions de VIH/sida et de droits humains – et en particulier une pertinence directe pour les communautés et individus marginalisés – un prix sera présenté annuellement dans chacune des deux catégories suivantes :

- individu résidant au Canada ou organisme sans but lucratif établi au Canada;
- individu ou organisme sans but lucratif établi dans un autre pays.

L'appel de candidatures pour 2002 a été largement distribué au Canada et dans le monde. Nous invitons les candidatures d'individus et d'organismes des paliers communautaires et à l'échelle nationale et internationale. Près de cinquante candidatures ont été reçues; deux comités consultatifs composés d'individus familiers avec les questions de VIH/sida et de droits de la personne ont été chargés du choix des récipiendaires.

Les récipiendaires des Prix de 2002 seront annoncés lors d'une cérémonie dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle du Réseau, le 13 septembre 2002, à Montréal. Le profil des récipiendaires ainsi que l'information sur la manière de procéder pour déposer une candidature pour les Prix de 2003 seront accessibles sur le site Web du Réseau après la cérémonie.

Pour plus d'information sur les Prix, consulter le site Web du Réseau à [www.aidslaw.ca/francais/Contenu/prix.htm](http://www.aidslaw.ca/francais/Contenu/prix.htm) ou joindre Anne Renaud à [arenaud@aidslaw.ca](mailto:arenaud@aidslaw.ca).

# Remerciements

La générosité de nos donateurs et contributeurs est vitale à la réussite de nos programmes et projets. Sans eux et elles, nous ne pourrions faire ce que nous faisons.

Nous sommes reconnaissants à tous les *individus* qui nous ont fait des dons pendant l'année budgétaire 2001-2002. Plusieurs ont demandé à demeurer anonymes. Les autres sont notamment Joan Anderson, Line Beauchesne, Glenn Betteridge, Garry Bowers, William Bromm, Glen Brown, the Comeau family, Theodore de Bruyn, Jean Dussault, Richard Elliott, Mark Gallop, David Garmaise, William D Karchner, Stephanie Nixon, Sheila Norquay, Marie-Josée Paquin, Violette Pedneault, Jeff Richstone, Yolaine Rioux, Patrice Savard, Gail Skutezky, Michael Sobota, Nicci Stein, Lori Stoltz, Bruno Turmel et Matthew Weait.

Les dons de ces personnes nous ont notamment permis de créer un programme de bourses à l'intention des participant-e-s à l'assemblée générale annuelle; de maintenir notre Centre de documentation; de travailler au dossier des questions éthiques que rencontrent les fournisseurs de services à l'intention de personnes qui s'injectent des drogues; et de créer les Prix de l'Action contre le VIH/sida et pour les droits humains.

Nous remercions The Alder Group; Beaton, Derrick & Ring (Halifax); Matthew Wilton & Associate (Toronto); McCarthy Tétrault (Toronto); Goodman and Carr LLP (Toronto); Mary Thompson, McCarthy Tétrault (Toronto); Bruce Lemer, Grant Kovacs Norell (Vancouver); Earl Cherniak, Lerner & Associates (Toronto); Oracle Corporation Canada; et Nota Bene communication, pour leurs généreuses contributions *d'entreprise*.

Nous remercions aussi les sociétés pharmaceutiques qui nous ont versé des contributions financières : Bristol-Myers Squibb a contribué au financement de notre centre de documentation, au programme de bourses pour la participation communautaire à notre assemblée générale annuelle et à nos ateliers régionaux d'accroissement de la capacité, de même qu'à la participation d'employés du Réseau juridique à la XIV<sup>e</sup> Conférence internationale sur le sida. Boeringer Ingelheim Canada et GlaxoSmithKline en partenariat avec Shire Biochem ont contribué à la participation d'employés du Réseau juridique à la XIV<sup>e</sup> Conférence internationale sur le sida.

Sincères remerciements à M. Denis Leblanc, pour nous avoir remis une part de notre loyer.

Nous remercions en particulier Santé Canada, pour le financement opérationnel et les subventions à des projets du Réseau, dans le cadre de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida; la Direction des affaires internationales, Santé Canada; l'Agence canadienne de développement international; le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec; le Bureau de lutte contre le sida de l'Ontario; le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida; l'Initiative OMS-ONUSIDA pour un vaccin contre le sida; Human Rights Watch, la Hilda Mullen Foundation, la Leonard Foundation; l'International Harm Reduction Development Foundation, Open Society Institute; l'Initiative internationale pour un vaccin contre le sida (IAVI); et The POLICY Project, un projet quinquennal subventionné par l'United States Agency for International Development et réalisé par The Futures Group International en collaboration avec le Research Triangle Institute (RTI) et le Centre for Development and Population Activities (CEDPA), pour leur appui aux programmes et projets du Réseau.

## Réseau juridique canadien VIH/sida inc.

### États financiers condensés pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2002

#### Bilan

	2002	2001
<b>Actif – Court terme</b>		
Encaisse	20 500 \$	68 708 \$
Fonds de marché monétaire	8 886	73 543
Sommes à recevoir	30 165	17 859
Contributions et subventions à recevoir	379 747	160 500
Frais payés d'avance	6 053	-
	<u>445 351</u>	<u>320 610</u>
Immobilisations	12 321	8 637
	<u>457 672 \$</u>	<u>329 247 \$</u>
<b>Passif – Court terme</b>		
Comptes-fournisseurs et frais courrus	244 027 \$	186 674 \$
Cotisations perçues d'avance	11 043	8 952
Subventions reportées	109 003	72 290
Don affecté reporté	16 186	-
	<u>380 259</u>	<u>267 916</u>
Actifs nets		
Actifs nets investis en immobilisations	12 321	8 637
Actifs nets non affectés	65 092	52 694
	<u>77 413</u>	<u>61 331</u>
	<u>457 672 \$</u>	<u>329 247 \$</u>

#### Résultats

	2002	2001
<b>Produits</b>		
Cotisations	16 577 \$	10 424 \$
Contributions et subventions	1 080 825	790 278
Dons	14 666	14 487
Divers	3 720	3 851
Intérêts	342	3 556
	<u>1 116 130 \$</u>	<u>822 596 \$</u>
<b>Charges</b>		
Opérations	374 877 \$	286 666 \$
Projet sur les questions juridiques et éthiques	409 367	377 863
Projet d'accroissement de la capacité chez les avocats	44 602	-
Recherche communautaire	20 779	-
Autres projets du Réseau – Canada	9 593	14 979
Programmes internationaux	240 830	126 604
	<u>1 100 048 \$</u>	<u>806 112 \$</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>16 082 \$</u>	<u>16 484 \$</u>

États financiers vérifiés disponibles sur demande.